



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 27 novembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 27 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. DARBOIS | 1° - | Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de Développement Durable. |
| M. le Maire | 2° - | Débat d'Orientation Budgétaire 2015. |
| Mme DE OLIVEIRA | 3° - | Institution d'un Médiateur municipal à la Ville de Metz. |
| M. le Maire | 4° - | Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM pour l'exercice 2013. |
| M. DARBOIS | 5° - | Avenants aux contrats de concession des DSP de METZ-Est et de METZ-Cité. Création d'un tarif incitatif "développement durable". |
| M. TRON | 6° - | Examen pour l'exercice 2013 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux. |
| Mme SALLUSTI | 7° - | Convention de partenariat relative au poste de chargé de mission "clauses sociales". |
| Mme MIGAUD | 8° - | Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation du représentant de la Ville. |
| M. SCHUMAN | 9° - | Projet "Navette Voyager" : demande de subvention Interreg. |
| M. PLANCHETTE | 10° - | Convention avec la société BATIGERE SAREL relative aux travaux de stabilité du mur mitoyen de l'église Sainte-Ségolène et du n°5/7 rue Marchant. |
| M. LIOGER | 11° - | Acquisitions et cession foncières au Pontiffroy entre l'Etat, la Région Lorraine et la Ville de Metz. |
| Mme FERRARO | 12° - | Acquisition et cession d'emprises foncières situées rue Xavier Roussel à Metz Devant-les-Ponts. |
| M. LIOGER | 13° - | Cession d'une parcelle communale située rue des Chenêts à Longeville-les-Metz. |

- M. TOULOUZE 14° - Etat n° 5 de régularisation des décisions modificatives.
- M. le Maire 15° - Désignations diverses.
- M. le Maire 16° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 17° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

- M. JEAN 18° - Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux de réaménagement de la Place Mazelle et du Boulevard Maginot - protocole transactionnel "METZ AUTO RADIO".
- M. TOULOUZE 19° - Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 27 novembre 2014, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 21 novembre 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 2 et quitte au point 3) Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (quitte au point 2), Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point Divers 1), M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI (arrive au point 1 et quitte au point 4), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (excusée début de séance - arrive au point 1), M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point 1), Mme Hanifa GUERMITI (quitte au point 4), M. Jacques TRON (arrive au point 1), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (quitte au point 4), Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER (quitte au point 2), M. Raphaël PITTI (quitte au point 10), Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR (arrive au point 1), M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN (arrive au point Divers 1), M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN (quitte au point 6), M. William SCHUMAN (quitte au point 14), Mme Anne HOMMEL (arrive au point 2), Mme Catherine MOREL (quitte au point 5), Mme Doan TRAN (arrive au point Divers 1), Mme Nadia SEGHIR (arrive au point 1), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au

point 14), M. Patrick THIL (quitte au point 14), Mme Patricia ARNOLD (quitte au point 4), Mme Martine NICOLAS (quitte au point 4), Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1), M. Julien HUSSON (quitte au point 4), M. Thierry GOURLOT (quitte au point 16), Mme Bérangère THOMAS (quitte au point 16), M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 16), Mme Françoise GROLET (quitte au point 16), Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents avant voté par procuration :

- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Hacène LEKADIR du point Divers 1 au point 1 et à compter du point 3)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à Mme Agnès MIGNAUD)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à M. Daniel PLANCHETTE)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA du point Divers 1 au point 1)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. Dominique GROS)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY à compter du point 2)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à Mme Françoise FERRARO au point Divers 1)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER au point Divers 1)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN à compter du point 4)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Nadia SEGHIR à compter du point 2)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à M. Patrice NZIHOU à compter du point 4)
- M. Julien HUSSON (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN à compter du point 4)
- Mme Selima SAADI (procuration à Mme Danielle BORI à compter du point 4)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ au point Divers 1)
- M. Patrice NZIHOU (procuration à M. Sébastien KOENIG au point Divers 1)

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire fait un point d'information concernant le débat relatif à la nouvelle carte des Régions qui a abouti à un vote de l'Assemblée Nationale sur la configuration Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne.

M. le Maire fait lecture de l'amendement "1bis nouveau" concernant les modalités de désignation des différentes structures à mettre en place dans le cadre de la réforme.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. le Maire.

DCM N° 14-11-27-1 : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de Développement Durable :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

La Ville de Metz a reçu l'an dernier la reconnaissance « Agenda 21 local France » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la qualité de son Agenda 21. Tout récemment encore, la ville a obtenu le prix « Énergies citoyennes » pour son action en faveur de la transition énergétique et son Plan Climat a été validé par la Convention des Maires européens.

Les principaux résultats obtenus par la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur du développement durable sont déclinés dans le présent rapport. Sa rédaction s'appuie sur les trois axes d'orientations stratégiques de l'Agenda 21. Ce dernier trace également quelques perspectives pour les années à venir.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le présent rapport sur la situation de la ville de Metz en matière de développement durable.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Béragère THOMAS, Mme Martine NICOLAS, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Thierry GOURLOT, Mme Martine NICOLAS.

Après avoir écouté les différents intervenants, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport de Développement Durable.

DCM N° 14-11-27-2 : Débat d'Orientation Budgétaire 2015 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2015, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées, dans le cadre du prochain budget.

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international ou national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la Ville.

Le document comporte en particulier un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2015, les perspectives en matière fiscale, et les principaux projets d'investissement pour la Ville.

Conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la note portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

I - L'environnement économique et social

A/ Contexte international

Au niveau mondial, l'économie n'a que légèrement accéléré au second trimestre 2014. L'activité a connu une progression modérée de 0,3 % après une hausse de 0,2 % au 1^{er} trimestre. On observe cependant un découplage entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la zone euro. Le rebond se confirme ainsi aux Etats-Unis où l'activité progresse de 1.1 % au second trimestre 2014 après un recul de 0,5 %. Au niveau de la zone euro, l'activité a stagné au second trimestre après une légère progression au 1er trimestre de 0,2 %. On observe une contraction de l'activité en Allemagne et en Italie (- 0,2 %) et une stagnation en France. Dans les pays émergents, la croissance est restée modérée : + 1,2 % après + 1,1 % au premier trimestre.

Le climat conjoncturel au second semestre 2014 resterait favorable avec une activité qui progresserait modérément dans les pays émergents. Une accélération au second semestre des économies avancées est attendue, de l'ordre de 0,6 % par trimestre, avec une croissance restant soutenue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. La croissance attendue dans la zone euro d'ici la fin 2014 resterait limitée (+ 0,2 % par trimestre), essentiellement soutenue par l'augmentation du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages.

L'OCDE a révisé sa prévision de croissance pour 2014 dans la zone euro, limitée à 0,8 %. Pour 2015, l'organisation internationale prévoit une croissance de 1,1 %.

B/ Contexte national

En France, l'activité a stagné au second trimestre 2014 et la croissance, selon l'INSEE, ne devrait s'établir sur 2014 qu'à 0,4 %. L'inflation reste particulièrement basse en 2014 (0,6 %) et l'INSEE prévoit une légère augmentation du taux de chômage qui s'établirait à 10,3 % en fin d'année.

En 2015, la croissance ne devrait s'accélérer que progressivement. Dans le cadre du projet de loi de finances initial pour 2015, le gouvernement a retenu une hypothèse de 1,1 %.

Dans ce contexte, la politique nationale de redressement budgétaire et financier impactera fortement les collectivités en 2015. Un effort cumulé de 28 milliards d'euros des collectivités d'ici à 2017 est confirmé dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Les articles 9 et 14 du projet de loi de Finances pour 2015 prévoient une baisse des dotations de l'Etat de 3,67 milliards d'euros, soit plus du double de la baisse opérée en 2014 (1,5 milliards d'euros).

Pour atténuer la baisse des dotations de l'état pour les collectivités les plus fragiles, le gouvernement prévoit un doublement de la progression de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. Soit une hausse de 228 millions d'euros par rapport à 2014. Cette hausse est gagée sur une baisse des dotations de compensation, ce qui impactera encore davantage les collectivités ne bénéficiant pas de la péréquation verticale. La péréquation horizontale progresse également fortement : le FPIC augmentera notamment de 210 millions d'euros en 2015 pour atteindre 780 millions d'euros.

A noter que le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019 définit pour la première fois un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). De nature indicative, il est fixé pour 2015 à 0,3 % et a été décliné en ce qui concerne le fonctionnement à + 1,8 %.

Concernant le FCTVA, dont l'accélération du versement est en débat, un amendement a été voté en première lecture du PLFI 2015 à l'Assemblée Nationale pour porter le taux de FCTVA de 15,761 % à 16,404 %, soit une augmentation de plus de 4 %.

La seconde partie du PFLI 2015 prévoit par ailleurs la prolongation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires. La part forfaitaire du fonds d'amorçage, soit 50 € par élève, est maintenue. Elle devient cependant conditionnée à l'existence d'un projet éducatif territorial (PEDT).

C/ Contexte régional et local

Le contexte économique régional reste difficile en 2014. L'emploi salarié a encore diminué au second trimestre (- 0,1 %) mais moins fortement que les trimestres précédents (- 0,3 % au premier trimestre 2014). Le taux de chômage reste stable (10,4 %) mais toujours supérieur de 0,7 % au taux métropolitain.

Le secteur de la construction reste mal orienté avec une baisse des mises en chantier de logements de 17,9 % par rapport à l'année précédente. La fréquentation hôtelière est en repli de 5 % et les exportations enregistrent un recul de 8,2 % par rapport au second trimestre 2013.

Au niveau du bassin d'emploi de Metz, on observe sur un an une légère baisse du taux de chômage, de - 0,1 %. L'emploi transfrontalier vers le Luxembourg continue de se développer fortement : sur un an, la hausse atteint + 2,6 % selon le tableau de bord publié par le CESEL en novembre 2014.

• Le cadre budgétaire pour 2015

L'année 2015 se caractérisera par une forte baisse des dotations de l'Etat et par la décision, pour la cinquième année consécutive, de ne pas modifier la fiscalité locale.

La préparation du budget 2015 de la Ville s'inscrit ainsi dans un cadre particulièrement contraint. Afin de préserver une capacité à investir importante, l'effort de maîtrise de fonctionnement des dépenses initié les années précédentes sera poursuivi et amplifié.

L'évolution de la masse salariale, contenue à + 1,8 % en 2014, sera limitée à + 1,5 % en 2015. Ce niveau d'évolution est significativement inférieur au taux d'évolution spontané – sans accroissement d'effectifs- de la masse salariale (de 2 à 2,5 % par an), ce qui impliquera que la collectivité poursuive son action de contraction des effectifs et de maîtrise de la masse salariale.

Elle s'accompagnera d'une réduction de 5 % du montant global des autres charges de fonctionnement. Cet effort sera partagé par les partenaires de la collectivité, le montant global des subventions versées par la Ville devant être réduit de 3 %, en tenant compte de la situation particulière de chaque partenaire. Certains postes budgétaires, correspondant au développement de politiques publiques municipales prioritaires pourront cependant augmenter et seront compensés par des baisses sur le fonctionnement courant de la collectivité.

Ces orientations volontaristes ont pour objectif de préserver une capacité d'autofinancement proche de 10 millions d'euros. Ce niveau d'autofinancement permettra à la collectivité d'investir à hauteur de 30 à 35 millions par an tout en limitant l'augmentation de l'encours de la dette.

A/ un effort important de maîtrise des charges de fonctionnement :

La progression des recettes de fonctionnement sera limitée par la baisse des dotations de l'Etat et le maintien d'une fiscalité modérée.

Le principal facteur d'évolution positive des recettes réside dans l'augmentation physique et nominale des bases des taxes locales, sans augmentation du taux de ces dernières. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par Metz Métropole restent stables.

Les dotations de l'Etat, à l'exception de la DSU, sont en baisse. Il est envisagé une baisse modérée de la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Concernant la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, est attendue une diminution importante de l'ordre de 6 % du montant perçu en 2014 soit une diminution d'environ 1 575 000 €. La part péréquation de la DGF est envisagée à la hausse : l'augmentation de la DSU est estimée à 3 %.

Globalement, la progression des recettes de fonctionnement en 2015 par rapport à 2014 est évaluée à 4,45 %, soit environ 7,15 millions d'euros. Ce dynamisme est essentiellement lié à l'intégration de la petite enfance et au transfert des recettes correspondantes. Hors intégration de la petite enfance, les recettes de fonctionnement diminueront d'environ 1,6 millions d'euros par rapport à 2014, soit une baisse de l'ordre de 1 %.

Les dépenses de fonctionnement seront quant à elles fortement contenues. Les charges de personnel, hors intégration des agents de la petite enfance, verront leur évolution limitée à 1,5 % du montant des dépenses 2014. Le cadre budgétaire contraint conduit à réexaminer chaque action de la collectivité pour limiter un trop fort impact de la baisse des concours de l'Etat sur la capacité d'autofinancement et pour financer les priorités municipales (fonctionnement de la BAM, développement des services périscolaires, réouverture de la piscine Lothaire, accompagnement des copropriétés dégradées de Borny). Des efforts importants seront également demandés aux partenaires, l'enveloppe des subventions accordées par la Ville diminuant globalement de 3 %.

La progression des dépenses est ainsi évaluée à près de 6 %, soit une augmentation de 8,85 millions d'euros. Elle est essentiellement due à l'intégration de la petite enfance. En effet, les dépenses liées à l'intégration de la petite enfance et de la politique à destination des seniors sont évaluées à près de 15 millions d'euros. Sans ce changement de périmètre, les dépenses de fonctionnement de la Ville n'augmenteraient que de 275 000 € par rapport à 2014 soit moins de 0,2 %.

L'intégration de la petite enfance est globalement neutre financièrement, le surcroît de dépenses étant compensé par la baisse de la subvention versée par la Ville au CCAS et le transfert de recettes liées à la petite enfance. La subvention versée par la Ville au CCAS diminuera ainsi de l'ordre de 6,5 millions d'euros pour s'établir à environ 5 millions d'euros.

L'intégration de la petite enfance conduit à augmenter sensiblement les charges de personnel de la ville. Cette augmentation est évaluée à 11,4 millions et conduit mécaniquement à une dégradation du ratio charges de personnel sur dépenses de fonctionnement : les charges de personnel représentaient 51,87 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2014, ce ratio s'élèvera à 56,98 % en 2015.

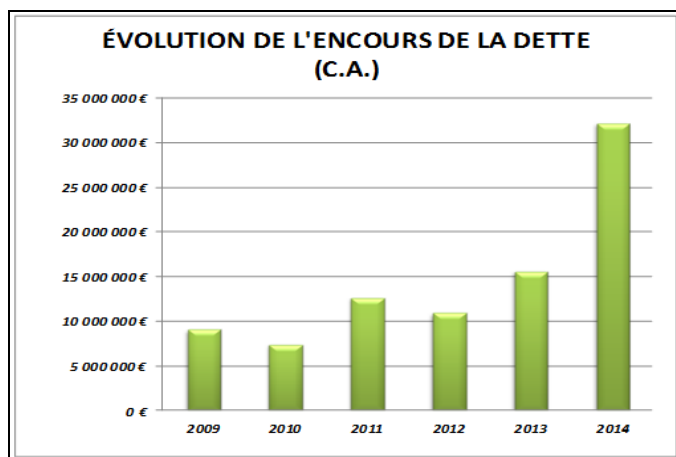
Parallèlement à l'intégration de la petite enfance, le processus de mutualisation des fonctions ressources entre la Ville et le CCAS constitue un levier d'économie à moyen terme. Le CCAS participe également à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville. Le montant global consacré par la Ville aux missions exercées aujourd'hui par le CCAS (petite enfance comprise) diminuera ainsi dès 2015 de 185 000 €.

B / une capacité à investir préservée :

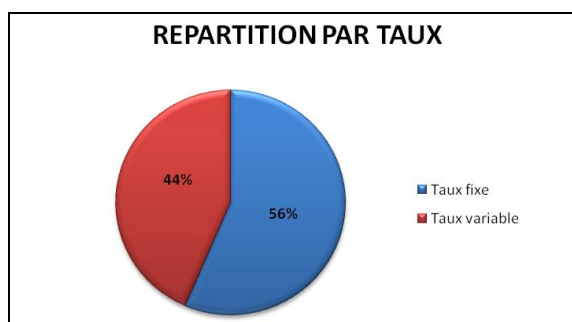
L'objectif de 10 millions d'euros d'autofinancement permettra d'investir en 2015 près de 30 millions d'euros. Une part essentielle des dépenses d'investissement 2015 sera consacrée à réaliser ou terminer les opérations débutées en 2014 et 2013 : restaurant de la Corchade, reconstruction du pont Lothaire, travaux d'efficacité énergétique dans les piscines et travaux dans les monuments historiques (églises Notre Dame, Saint-Vincent, Sainte-Ségoleine et Saint-Eucaire). Les projets nouveaux ont vocation à être initiés progressivement à partir de 2016, à l'exception des deux projets prioritaires du mandat, à savoir le projet de centre des congrès et l'Agora, qui débiteront dès 2015.

C / une progression maîtrisée de l'encours de la dette :

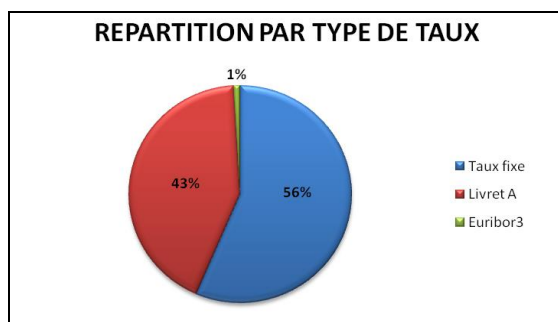
Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de la dette s'élèvera à 32,166 millions d'euros, soit un taux d'endettement de 262 € par habitant très inférieur à la moyenne actuelle des villes de taille comparable (734 € par habitant).



La dette de la Ville est actuellement constituée de 13 emprunts, dont 4 à taux fixes et 9 à taux variables.



La quasi-totalité des emprunts à taux variables sont indexés sur le taux du livret A. Un seul emprunt est indexé sur l'Euribor 3. Le taux moyen des emprunts de la ville s'élève à 2,53 %.



La dette de la ville est relativement jeune puisque près de 40 % de l'encours correspond à des prêts dont la durée résiduelle de remboursement est à ce jour supérieure à 15 ans. La durée résiduelle moyenne des emprunts de la Ville s'élève à 10,65 ans. L'extinction de la dette actuelle est fixée à 2034.

EXTINCTION DE LA DETTE
(valeur janvier 2015)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2015	3 153 658,07	935 906,59	4 089 564,66	29 012 075,77
2016	2 124 007,02	781 717,15	2 905 724,17	26 888 068,75
2017	1 802 599,42	720 592,11	2 523 191,53	25 085 469,33
2018	1 837 899,17	667 147,72	2 505 046,89	23 247 570,16
2019	1 855 217,98	612 671,07	2 467 889,05	21 392 352,18
2020	1 864 451,96	557 756,13	2 422 208,09	19 527 900,22
2021	1 902 837,80	501 496,98	2 404 334,78	17 625 062,42
2022	1 942 026,45	444 434,99	2 386 461,44	15 683 035,97
2023	1 982 376,36	386 211,75	2 368 588,11	13 700 659,61
2024	2 023 727,96	326 986,82	2 350 714,78	11 676 931,65
2025	2 066 701,51	266 139,91	2 332 841,42	9 610 230,14
2026	1 994 092,61	204 208,62	2 198 301,23	7 616 137,53
2027	1 689 465,88	152 133,03	1 841 598,91	5 926 671,65
2028	1 595 378,77	105 444,86	1 700 823,63	4 331 292,88
2029	830 482,60	72 987,28	903 469,88	3 500 810,28
2030	719 432,01	59 028,59	778 460,60	2 781 378,27
2031	732 677,14	45 783,46	778 460,60	2 048 701,13
2032	746 167,54	32 293,06	778 460,60	1 302 533,59
2033	759 907,70	18 552,90	778 460,60	542 625,89
2034	542 625,89	25 632,66	568 258,55	0,00
TOTAL GENERAL	32 165 733,84	6 917 125,68	39 082 859,52	

- **Les orientations de la Ville pour 2015**

A / Des investissements utiles pour l'avenir

Les trois domaines d'actions développés dans le cadre du programme municipal (être ensemble, se réaliser et se retrouver à Metz) feront l'objet d'actions vigoureuses et durables :

En matière de solidarité et d'actions sociales, la municipalité engagera en 2015 plus de 2,8 millions d'euros pour la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'espaces périscolaires à la Corchade, ainsi que pour la réfection du restaurant scolaire Auguste Prost. Cette action s'inscrit dans la continuité du mandat précédent, et réaffirme la priorité donnée par la municipalité à la petite-enfance et à l'épanouissement des jeunes messins, quelle que

soit la condition sociale de leurs parents. 226 500 euros seront en outre affectés à l'acquisition de matériels, de mobiliers pour les enfants de la ville, ainsi que pour l'entretien de nos aires de jeux.

L'attractivité de la Ville bénéficiera également, en 2015, d'investissements sur des projets phares. Il en va ainsi des 2,5 millions d'euros affectés au financement du Centre des Congrès. Soutenu depuis près de 20 ans au sein de toutes les tendances politiques, validé par l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, ce projet crucial pour la "Marque Metz", rémunérateur pour les commerçants et hôteliers messins, se concrétisera enfin sous les yeux des Messins et de nos visiteurs. Plus de 200 000 euros sont également mis au service du développement de TCRM-Blida ; l'ancien dépôt des bus TCRM, reconverti en vaste ensemble de création artistique et numérique à l'identité originale, s'affirme d'ores-et-déjà comme l'un des grands outils de rayonnement de la Ville de Metz, en miroir du Centre-Pompidou Metz. TCRM-Blida est le seul "espace-totem" pour start-ups du numérique clairement identifié par la plate-forme Lor'N'Tech, projet commun des villes du Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy, Epinal).

Enfin le cadre de vie de Metz, ville-villages, sera également entretenu au travers d'une succession de financements déterminés : restauration et renaturation des berges de la Seille, création de nouveaux jardins familiaux, amélioration du réseau d'éclairages urbains, réfections nombreuses de la voirie et des espaces publics, restauration de monument historiques, etc. Par ailleurs, le budget participatif, testé avec succès et applaudi lors de sa mise en place entre août et novembre 2014, sera reconduit à hauteur d'un million d'euros.

Ces investissements conformes aux engagements de l'équipe municipale, sont mis en œuvre grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée au recours mesuré et ciblé à l'emprunt - et ce malgré la baisse marquée des dotations de l'Etat. La fiscalité locale reste strictement inchangée, et ce pour la cinquième année consécutive.

B / Le quotidien des messins préservé

En 2015, malgré un contexte contraint, la Ville de Metz engagera une action forte au service des messins : solidarité, éducation, attractivité, développement et qualité de vie, etc, resteront au cœur de notre politique. L'ensemble de ces dispositifs accompagneront et aideront nos concitoyens au quotidien, au moment où la crise menace plus que jamais les plus fragiles.

Notre soutien au fonctionnement de nos équipements et structures en charge des Sports, de la Jeunesse et de la Culture (équipements sportifs, centres sociaux, BAM, etc) sera poursuivi. De même, les nombreux évènements de la vie messine, indispensables à l'animation de la cité, tels que Metz-Plage, les Fêtes de la Mirabelle, le Marathon Metz Mirabelle, les marchés de Noël, Le livre à Metz, etc, seront reconduits et dynamisés en développant des partenariats nouveaux.

Une attention particulière sera portée aux actions de proximité dans les écoles publiques messines avec l'augmentation de 18 % de notre budget dédié au périscolaire et à la restauration scolaire. Par ailleurs, l'intégration des ressources du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Metz confortera nos actions en faveur de nos enfants et de nos seniors.

Enfin, la Ville maintiendra son niveau d'engagement auprès du tissu associatif, source de cohésion sociale au cœur de nos quartiers.

Quelques exemples d'investissement en 2015	En euro
SOLIDARITE ACTIVE	
Création d'un restaurant et de locaux périscolaires à la Corchade – extension du restaurant Auguste Prost	2 815 000
Programme d'efficacité énergétique dans les piscines	1 215 000
Budget participatif	1 000 000
Rénovation du centre socio-culturel du Bon Pasteur	468 800
Projet numérique dans les écoles	230 000
Création de jardins familiaux – rue Bérourard	200 000
Mobiliers et matériels petites enfance	116 500
Entretien des aires de jeux	110 000
Réfection des cimetières et extension des colombariums	100 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	
Centre des congrès	2 500 000
Friche artistique TRCM Blida	150 000
Aménagement transitoire de la place Auguste Foselle	100 000
Projet French Tech : mise en œuvre d'un espace LORNTECH à Blida	100 000
CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	
Démolition/reconstruction du pont Lothaire	2 000 000
Maintenance des tapis routiers, des trottoirs et des pistes cyclables	1 900 000
Restauration des monuments historiques	1 505 099
Réseau d'éclairage urbain	1 400 000
Travaux d'aménagement et d'extension du centre de tri postal de Borny	620 000
Plan Vélo	440 000
Restauration et renaturation de la Seille	360 000
Accessibilité des bâtiments municipaux	150 000
Réfection des berges du ruisseau de Bonne Fontaine	150 000
Aménagement de voirie – mise en accessibilité	100 000

IV - La synthèse budgétaire pour 2015

	BP2014	DOB 2015
<i>Fonctionnement</i>		
dépenses	148 999 000	157 844 051
recettes	160 568 000	167 852 051
épargne brute	11 569 000	10 008 000
<i>Investissement</i>		
dépenses	41 526 000	32 980 000
recettes (<i>hors emprunt et ress. propres</i>)	16 438 000	12 500 000
Besoin de financet sur ressources propres ou ext.	13 519 000	10 472 000
<i>dont ressources propres</i>	<i>6 975 000</i>	
<i>dont emprunt</i>	<i>6 544 000</i>	<i>10 472 000</i>
DEPENSES TOTALES	190 525 000	190 824 051
RECETTES TOTALES	190 525 000	190 824 051
ENCOURS de DETTE au 1er janvier	15 606 117	32 166 000

En conséquence, le Conseil Municipal :

PRENDACTE :

- **DE** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Interventions de : M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après avoir écouté les différents intervenants, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

DCM N° 14-11-27-3 : Institution d'un Médiateur municipal à la Ville de Metz :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose :

La Démarche Relations aux Usagers à Metz, c'est un éventail de services quotidiens de haute valeur ajoutée pour nos concitoyens, une plateforme téléphonique d'écoute d'ordre général de près de 150 000 appels, avec plus de 10 000 appels mensuels dont la défaillance publique ne constitue qu'à peine 3 % des demandes, résolues par ailleurs, dans les plus brefs délais. La DRU, c'est plus de 3,5 millions de vues du Site Internet metz.fr et qui cherchent prioritairement les Démarches pratiques de services dématérialisés : près de 70 000 actes dématérialisés, désormais enregistrés et traités, en moins de 48h.

Cet effort constant de la modernisation de l'action publique, au cœur de la vie quotidienne, a été reconnu par le label « Qualiville » en mars de cette année, certification délivrée par l'AFNOR sur la qualité d'accueil des publics et des services rendus aux usagers messins.

Moderniser les services publics, c'est les rendre parfaitement accessibles à tous. Courant septembre l'accès à « Allo Mairie » aux personnes malentendantes et sourdes a été ouvert. Metz est ainsi la première ville de France de plus de 100 000 habitants à proposer un tel service à ses concitoyens visant à garantir à tous, un égal accès au service public.

Pour parfaire cet éventail de services, il est proposé aujourd'hui l'institution, à Metz, d'un médiateur municipal.

Il s'agit d'offrir un service complémentaire qualitatif dans le cadre de la Relation à l'Usager :

- Un mode alternatif de règlement des conflits potentiels.
- Un interlocuteur disponible, à l'écoute, en toute confidentialité, équité et neutralité.
- Un facilitateur ayant accès à l'ensemble des acteurs municipaux.
- Un tiers ayant vocation à expliquer les décisions et les orientations prises et à décortiquer le langage administratif, parfois illisible.

Le médiateur municipal est un acteur institutionnel, désigné par le Maire et doté d'une double fonction :

- Faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics et éviter dans la mesure du possible le recours judiciaire pour résoudre les conflits potentiels.
- Formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et pratiques pour prévenir les litiges et contribuer à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Le médiateur municipal intervient en complémentarité et non en substitution des acteurs déjà présents sur le terrain tels que les élus dans le cadre de leurs délégations et activités de proximité, la Police Municipale, le conciliateur de justice... qui tiennent des permanences dans les mairies de quartiers, les agents de médiation en poste dans les services municipaux, le Délégué du Défenseur des droits (ancien Médiateur de la République) présent au « Point d'Accès au Droit » du Pôle des lauriers ou en Préfecture, les associations spécialisées en matière de défense et de recours...

Le médiateur municipal est compétent pour les réclamations concernant les décisions et le fonctionnement de la seule Administration municipale (d'autres médiateurs existent pour les litiges concernant d'autres services publics ou institutions).

Ainsi, particuliers, associations, artisans, commerçants, entreprises... pourront saisir directement le médiateur municipal, en cas de litige avec un service de la ville, après avoir échoué dans leurs démarches préalables auprès des services concernés.

Ce recours est une procédure amiable et gratuite.

Au niveau national, d'autres collectivités territoriales se sont également dotées d'une instance de médiation, instrument de reconstruction de la confiance avec les usagers par l'écoute et le respect.

Au fil des échanges informels entre médiateurs en place, il est apparu nécessaire de promouvoir les fonctions, les compétences et les missions de la médiation institutionnelle.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) a été créée le 16 mai 2013 au Sénat, sous l'impulsion de la Médiatrice de la Ville de Paris, avec pour objet de promouvoir les actions de médiation et de favoriser les échanges d'expériences et des bonnes pratiques.

Elle compte, à ce jour, déjà plus d'une trentaine de membres et une douzaine de collectivités se sont d'ores et déjà déclarées intéressées par la création d'une fonction de médiateur.

Dans ce contexte, il est proposé l'adhésion de la Ville de Metz à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT), moyennant une cotisation annuelle de 200 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'INSTITUER** un médiateur municipal au sein de la Ville de Metz,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de sa désignation,

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Metz à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT),
- **D'APPROUVER** les statuts de cette association et d'accepter le versement de la cotisation annuelle y afférente, qui se monte à 200 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatif à cette adhésion.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nadia SEGHIR, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS.

Absents au moment du vote : 6 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, M. Yves WENDLING, M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-11-27-4 : Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM pour l'exercice 2013 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des Sociétés d'Economie Mixte Locales.

Les rapports présentés par les représentants des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2013 sont joints en annexe et soumis à adoption.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry JEAN, M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET.

M. le Maire propose de voter séparément chaque rapport.

1) Rapport SAEML UEM :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS,

Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD.

2) Rapport SAREMM :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 7 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prend pas part au vote : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD.

3) Rapport Metz Technopôle :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER,

M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD.

4) Rapport SPL Metz Métropole Moselle Congrès :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-11-27-5 : Avenants aux contrats de concession des DSP de METZ-Est et de METZ-Cité. Création d'un tarif incitatif "développement durable" :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

La Ville de METZ a confié à UEM la Délégation de Service Public de distribution de la chaleur sur les réseaux de METZ-Est et de METZ-Cité, par deux contrats de concession, respectivement en date du 1^{er} juillet 2005 et du 1^{er} juillet 2010.

Afin d'encourager les économies d'énergie sur ces deux réseaux de chaleur, la collectivité et le concessionnaire se sont rapprochés pour compléter le dispositif de tarification de chauffage urbain existant par l'ajout d'une version tarifaire d'incitation à la maîtrise d'énergie, appelée tarif « développement durable ».

Ce nouveau tarif sera proposé aux abonnés à compter du 1^{er} décembre 2014 et pourra être souscrit pour une durée minimale d'un an. En fonction de leur profil de consommation, les usagers pourraient bénéficier d'une baisse de leur facture de chauffage pouvant aller jusqu'à 10 %.

Par ailleurs, les tarifs des deux concessions seront rendus définitivement identiques.

L'ensemble de ces dispositions est repris dans les projets d'avenants joints en annexe à savoir :

- l'avenant n° 4 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la production et à la distribution de chaleur de METZ-Est,
- l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public relatif au transport et à la distribution de chaleur de METZ-Cité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la production et à la distribution de chaleur de METZ-Est.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation par voie de concession du service public de transport et de distribution de chaleur de METZ-Cité.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud

ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne HOMMEL.

DCM N° 14-11-27-6 : Examen pour l'exercice 2013 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux :

M. TRON, Rapporteur, expose :

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Délégués auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité pour l'année 2013. L'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour du conseil Municipal qui en prend acte.

Par ailleurs, la loi n°95-101 du 2 février 1995 pris en son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 prévoient que le Maire présente pour adoption au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Conformément à l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 octobre dernier et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les Délégués.

De plus, l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2013 et de la note de synthèse desdits rapports ainsi que du rapport d'activité 2013 du camping municipal ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel présenté pour l'année 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication du rapport annuel d'activité 2013 retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Hacène LEKADIR, M. Jérémy ALDRIN, M. Sébastien KOENIG, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 4 : M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 14-11-27-7 : Convention de partenariat relative au poste de chargé de mission "clauses sociales" :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a mis en place un dispositif de gestion des clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics, mutualisé avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Dans ce cadre, la Ville de Metz a recruté un chargé de mission « clauses sociales », également qualifié de « facilitateur », ayant pour mission d'animer, de piloter et de coordonner le dispositif, en lien avec l'ensemble des partenaires (partenaires de l'emploi et de la formation, entreprises attributaires, structures d'insertion, bailleurs sociaux...).

Initiée dans un premier temps dans le cadre de la convention ANRU-GPV signée le 20 décembre 2005, la dynamique d'intégration des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics poursuit ainsi son développement grâce au rôle moteur assuré par cet agent pour le compte de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

Depuis 2011, 185 000 heures d'insertion ont été réalisées (dont 84 000 pour le chantier relatif à la réalisation de Mettis), et plus de 300 participants ont accédé à un emploi. Une centaine de marchés ont inclus une clause sociale dans différents domaines : travaux (bâtiment et TP), services, marchés d'insertion, marchés réservés.

Cette démarche a franchi une étape supplémentaire lorsque, par délibération du 19 décembre 2013, la Ville de Metz s'est également engagée aux côtés de la ville de Woippy et de l'agglomération de Metz Métropole, dans un dispositif de soutien à l'emploi et de promotion des achats socialement responsables, par la signature d'une charte d'engagement pour l'insertion avec les bailleurs sociaux.

La convention de partenariat relative au poste de chargé de mission « clauses sociales » signée en 2011 avec Metz Métropole et définissant le cadre juridique, financier et matériel de cette collaboration étant arrivée à échéance, il est proposé de reconduire ce dispositif et de redéfinir les conditions de participation financière de Metz Métropole s'agissant de ce poste.

Cette contribution est fixée annuellement à 15 000 € pour le financement du poste, auxquels s'ajoutera la prise en charge des actions liées à la communication et à la promotion des clauses sociales pour un montant maximum de 5 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'agglomération de Metz Métropole relative au poste de chargé de mission des clauses sociales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté, à signer la convention susvisée ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté, à percevoir la participation de Metz Métropole afférente à ce poste.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, Mme Caroline

AUDOUY, M. Raphaël PITTI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : M. René DARBOIS, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 14-11-27-8 : Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation du représentant de la Ville :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

Face à la nécessité pour les villes de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter nos territoires à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

L'association internationale « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés », sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone le Réseau mondial des Villes amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé en favorisant les échanges d'informations et

de bonnes pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

La Ville de Metz ayant adhéré au « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » en 2013 par le biais de son CCAS, il est nécessaire aujourd'hui de confirmer cette adhésion et de désigner le représentant de la Municipalité au sein de cette association.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »,
- **D'ADHERER** à cette association, le montant de la cotisation annuelle étant fixée à 1000 €,
- **DE DESIGNER M.....** pour représenter la Ville de Metz au sein de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

MISE AUX VOIX DE LA DELIBERATION PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE,

Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 6 : M. René DARBOIS, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER Mme AGNES MIGAUD POUR REPRESENTER LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION "RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES".

MISE AU VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE Mme AGNES MIGAUD POUR REPRESENTER LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION "RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES": Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 6 : M. René DARBOIS, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 14-11-27-9 : Projet "Navette Voyager" : demande de subvention Interreg :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose :

Depuis son ouverture en février 2014, TCRM-BLIDA croise les pratiques qui s'inventent au présent dans les domaines du numérique, de l'art et des industries créatives. La reconversion du patrimoine industriel de notre territoire en un lieu dédié à la création est une opportunité de valoriser les acteurs professionnels locaux tout en réinvestissant un espace exceptionnel au cœur de ville. C'est aussi un formidable outil d'attractivité pour la ville.

TCRM-BLIDA a pour vocation de développer et mettre en synergie les acteurs culturels et économiques, d'amplifier les collaborations et les échanges avec les associations et les institutions culturelles.

Pour promouvoir de manière représentative cette volonté et pour rappeler l'histoire de ce lieu à fort potentiel, est né la proposition de reconversion d'un bus réformé des TCRM en un espace mobile et itinérant destiné à mettre en avant les énergies locales autour de l'art et du monde numérique. Ce projet, en partenariat avec l'Université de Lorraine, l'association Messine de Sauvegarde d'Autobus et d'Autocars et les résidents artistes de TCRM-BLIDA, est un protocole consacré à la médiation artistique du jeune public, à travers un dispositif de jeux-vidéo, permettra aux plus jeunes de s'éveiller à l'art et au numérique.

Dans ce cadre, en association avec Moselle Arts Vivants, TCRM Blida propose de participer au projet de coopération transfrontalière intitulé : « **DE CHARBON, D'ACIER, DE SUEUR ET DE FEU / "VON KOHLE, STAHL, SCHWEISS UND FEUER"** ». Cette opération de valorisation culturelle du patrimoine industriel commun de la Grande Région fait l'objet d'une aide financière de l'Europe sur le programme INTERREG.

Le bus, transformé en véritable navette numérique mobile, pourra ainsi aller à la rencontre du public dans les quartiers, écoles, structures périscolaires de notre ville et circuler dans les équipements culturels de la Grande Région.

Pour bénéficier de cette participation financière européenne, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de TCRM-BLIDA intitulé « Vers l'infini et au-delà » et dont l'opération se décompose en trois temps forts :

- **Création de la navette (du 09/02/2014 au 09/02/2015)**, transformation d'un bus désaffecté des TCRM, en espace mobile et itinérant dédié à l'art et au numérique,
- **Programme Voyager (du 09/02/2015 au 21/06/2015)** diffusion du dispositif sur un circuit de structures partenaires à Metz et en Grande Région,
- **Événement « Vers l'infini et Au-delà » juin 2015**, restitution de l'expédition de la navette à travers les étapes parcourues au cours des derniers mois sur le site de TCRM-BLIDA.

Le projet est éligible à une subvention exceptionnelle à hauteur de **112 500 euros** dans le cadre d'un financement européen INTERREG.

Afin de permettre le versement de cette subvention et bénéficier de cette opportunité, la Ville de Metz doit valoriser un budget de dépenses total de l'opération à hauteur de **250 000 euros** :

- **80 000 euros** correspondant à des charges indirectes (75 000 € de personnel et 5 000 € de frais de fonctionnement immobilier : chauffage, électricité et eau) dans le cadre du fonctionnement de TCRM-BLIDA,
- **53 583 euros** correspondant à une opération de valorisation du patrimoine déjà réalisée en 2014 en partenariat avec le Conseil général de la Moselle (Nuit des Cabanes) et pour la construction du dispositif la Navette,

- **116 417 euros** pour la réalisation du "Programme Voyager" et pour l'événement de restitution "Vers l'infini et au-delà" sur le site de TCRM-BLIDA en juin 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation de l'opération « Vers L'Infini et au-delà » pour un montant global valorisé à hauteur de 250 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures de marchés publics nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à cette affaire, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre et notamment dans le cadre des crédits de l'Union Européenne dites FEDER à hauteur de 112 500 €,
- **DE DESIGNER** l'Association Moselle Arts Vivants comme 1er bénéficiaire de ladite subvention FEDER, à charge pour elle de la reverser trimestriellement à la Ville de Metz sous réserve que lui soient produits tous les justificatifs de paiement correspondants,
- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes de fonctionnement s'y rapportant sur le budget 2015.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, M. Patrick THIL, M. Hacène LEKADIR.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, Mme Bérandère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 3 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir

à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGNAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

DCM N° 14-11-27-10 : Convention avec la société BATIGERE SAREL relative aux travaux de stabilité du mur mitoyen de l'église Sainte-Ségoène et du n°5/7 rue Marchant :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

Le mur d'enceinte délimitant la parcelle de l'église municipale Sainte-Ségoène est mitoyen avec la société BATIGERE SAREL, propriétaire de l'immeuble situé en contrebas, au n°5/7 rue Marchant. Ce dernier fait ainsi office de mur de clôture et de soutènement pour notre édifice. Au même titre que l'église et ses abords, il est classé Monument Historique.

Alerté par la présence de fissures importantes et constatant des éboulements, la collectivité, en accord avec Batigère, a confié à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, associé à un bureau d'études techniques, le soin de réaliser un diagnostic précisant les désordres constatés et proposant des solutions réparatrices.

Les résultats de ce diagnostic ont permis de mettre en évidence l'équilibre précaire dans lequel se trouve le mur, conduisant à un détachement progressif du chœur de l'église, et ont précisé qu'un confortement était impératif à très court terme. La nature des travaux (doublement avec un nouveau mur de soutènement) et les difficultés d'intervention en zone urbaine dense conduisent à un coût prévisionnel d'opération de 833 k€ HT. Les services de l'Etat seront sollicités financièrement à hauteur de 30 % du montant HT.

Au regard du caractère mitoyen du mur et des dispositions du Code Civil, les frais seront répartis équitablement entre la Ville de Metz et Batigère Sarel selon la clé de répartition 50 - 50. Pour faciliter l'exécution administrative, financière et technique de cette opération, qui regroupe plusieurs intervenants, la Ville de Metz propose de réaliser les travaux sous réserve de l'accord de la société Batigère conformément aux articles 653 et suivants du Code Civil. Dès lors la participation de Batigère serait de l'ordre de 275 k€ TTC. Cette somme serait versée à la collectivité en deux fois à compter de l'exercice 2014. A l'issue des travaux, Batigère rétrocéderait à la collectivité la mitoyenneté du mur en question sur la base de l'euro symbolique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Metz et la société BATIGERE SAREL relative aux travaux de confortement du mur mitoyen séparant l'église Sainte-Ségoène et le n°5/7 rue Marchant et définissant les charges financières incombant à chaque partie,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à finaliser la conclusion de ladite convention et à signer tout document contractuel afférent à celle-ci,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document contractuel se rapportant à l'opération notamment les marchés des prestataires et les marchés travaux ainsi que le(s) avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, la convention précitée relative aux travaux de confortement du mur mitoyen séparant l'église Sainte-Ségoène et le n°5/7 rue Marchant, les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions,
- **D'ORDONNER** toutes inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'ACCEPTER** la rétrocession à l'euro symbolique de l'emprise du mur et de celui à construire appartenant à Batigère au profit de la Ville de Metz en attendant de procéder aux cessions foncières s'y rapportant à l'issue des travaux et de signer tous les documents contractuels s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien

HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 8 : M. Raphaël PITTI, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

DCM N° 14-11-27-11 : Acquisitions et cession foncières au Pontiffroy entre l'Etat, la Région Lorraine et la Ville de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La voie située à l'arrière de l'Hôtel de Police, entre la rue de la Caserne et la rue Belle Isle, a été aménagée en voirie publique à double sens par Metz Métropole dans le cadre des travaux liés à la réalisation de Mettis.

Compte tenu de la vocation et de l'utilisation de cette voie, Metz Métropole n'a cependant pas vocation à en devenir propriétaire et gestionnaire.

Il est donc proposé que la Ville de Metz procède à la régularisation foncière de cette voie de circulation sur la base de l'euro symbolique par parcelle et l'incorpore dans son domaine public, par l'acquisition de terrains représentant une surface de 984 m², propriétés de l'Etat (Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire), et d'emprises d'une superficie d'environ 9 m² appartenant à la Région Lorraine et enfin par la cession à cette même collectivité territoriale d'une emprise communale approximative de 182 m².

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :
 - BAN DE METZ**
 - Section 8 n° 398 - 966 m²
 - Section 8 n° 399 - 18 m²appartenant à l'ETAT (Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire) ;
- **D'ACQUERIR** les emprises d'environ 9 m² à distraire des parcelles cadastrées sous :
 - BAN DE METZ**
 - Section 8 n° 376 de 6 535 m²
 - Section 7 n° 435 de 1 474 m²appartenant à la Région Lorraine ;
- **DE CEDER** à la Région Lorraine une emprise communale d'environ 182 m² à distraire des parcelles cadastrées sous :
 - BAN DE METZ**
 - Section 8 n° 397 - 506 m²
 - Section 8 n° 400 - 50 m²
- **DE REALISER** ces transactions sur la base de l'euro symbolique par parcelle ;
- **D'ENCAISSER** la recette et de payer la dépense sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de Metz Métropole tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG , Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 9 : M. Raphaël PITTI, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

DCM N° 14-11-27-12 : Acquisition et cession d'emprises foncières situées rue Xavier Roussel à Metz Devant-les-Ponts :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) – 1, Allée du Château à Metz souhaite, dans le cadre de la cession d'un pavillon lui appartenant au 9, rue Xavier Roussel à Metz-Devant-les-Ponts, procéder à l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à la Ville de Metz. Ce terrain bâti est traversé par un sentier faisant partie du domaine public de la Ville de Metz.

A la demande de la Ville de Metz, le CHR a accepté de reconstituer cette emprise le long de la propriété concernée, dans la continuité du sentier existant.

Le service France Domaine a évalué ces biens d'une surface approximative de 46 m² à 2,30 € le m², soit un montant estimé à 105,80 € pour chacune de ces emprises.

Il est donc proposé de procéder à un échange sans soulte sur la base de l'évaluation précitée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** au Centre Hospitalier Régional (CHR) – 1, Allée du Château à Metz, une emprise d'environ 46 m² à distraire du sentier communal cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DL – n° 08 – rue Xavier Roussel – 735 m²

- **D'ACQUERIR** du Centre Hospitalier Régional (CHR) une surface équivalente d'environ 46 m² à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DL- n° 01 – rue Xavier Roussel – 11 424 m²

- **DE REALISER** cette acquisition et cette cession sur la base de l'évaluation du service France Domaine, soit 2,30 € le m², soit un montant estimé à 105,80 € pour chacune de ces emprises ;
- **DE REPARTIR** pour moitié, entre le Centre Hospitalier Régional (CHR) et la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER.

DCM N° 14-11-27-13 : Cession d'une parcelle communale située rue des Chenêts à Longeville-les-Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Monsieur Yann DACQUAY souhaite acquérir un terrain bâti privé situé 14 rue des Chenêts à Longeville-Les-Metz qui est traversé par une parcelle communale de 2 a contenant deux conduites d'eau de 350 mm de diamètre, lesquelles constituent une partie de l'aqueduc de Gorze.

Ces canalisations sont protégées par l'arrêté inter-préfectoral du 19 février 1981 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des sources et de l'aqueduc de Gorze qui interdit toute construction pouvant porter préjudice à l'intégrité des ouvrages.

Cette parcelle sera donc cédée sous réserve de la constitution – à titre gracieux – d'une servitude de passage au profit de la Ville de Metz avec notamment interdiction de terrasser et de construire sur une bande de 3 m de large autour de l'emprise de ces conduites.

Le service France Domaine a fixé la valeur de ce terrain à 9 000 €.

Il est donc proposé de céder cette parcelle à Monsieur DACQUAY conformément à l'évaluation du service France Domaine et de constituer une servitude de passage au profit de la Ville de Metz à titre gracieux.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à Monsieur Yann DACQUAY – 5a, rue du Général Metman à Metz une parcelle cadastrée sous :

Ville de LONGEVILLE-LES-METZ :

Section 02 – n° 22 – rue des Chenêts - 2 a 00 ca

- **DE REALISER** cette transaction foncière conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant de 9 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE CONSTITUER** une servitude de passage, à titre gracieux, au profit de la Ville de Metz portant notamment interdiction de terrasser et de construire sur une bande de 3m de large autour de l'emprise des deux conduites d'eau ;

- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG , Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER.

DCM N° 14-11-27-14 : Etat n° 5 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal**, l'état numéro 5 de régularisation des décisions modificatives présente un total général de 236.832,66 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 78.325,66 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 158.507,00 €.

En fonctionnement, les dépenses sont accrues de 951 897,60 € et les recettes de 208 507 € ce qui diminue l'autofinancement de 753 773,82 €. Les principaux mouvements affectant l'équilibre budgétaire concernant principalement :

- un ajustement des dépenses liées à la DCSI, à verser à Metz Métropole, qui s'établit à 440 000 € pour un montant initial de 3 600 000 € ;
- l'ajustement des Intérêts Courus Non Echus de l'exercice 2014 pour 82 600,00 € ;
- la diminution de 50 000 € d'une recette de fonctionnement concernant TCRM Blida (augmentation de la recette d'investissement).

Par ailleurs, des redéploiements de crédits au sein du Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative à hauteur de 65 946,99 € permettent de compléter le crédit destiné au paiement de la contrainte de service public « Les Arènes ».

Des crédits sont également transférés pour financer le paiement de l'assurance dommage à ouvrage (80 571,51 €) et la surveillance du chantier de la BAM (43 502,23 €).

A la demande de la TPM, il est, en outre, procédé à la régularisation d'un trop perçu sur les dégrèvements relatifs à la taxe sur les logements vacants pour un montant de 140 170 €.

Ces trois opérations n'affectent pas l'équilibre budgétaire, dans la mesure où les augmentations de dépenses sont couvertes par des augmentations de recettes ou des baisses de crédits sur d'autres dépenses.

En investissement, les augmentations de dépenses concernent principalement :

- un complément de crédit de 200 000,00 € destiné à l'achat du bâtiment situé 27 Boulevard de Guyenne, conformément à la décision du Conseil Municipal du 30 octobre 2014 ;
- l'ajustement des crédits pour remboursement du capital de la dette pour un montant de 53 000,00 €.

L'ensemble de ces dépenses en fonctionnement et en investissement sont financées par une diminution des dépenses d'investissement, à hauteur de 1 130 282,94 €, et par une hausse des recettes d'investissement de 38 733,48 €.

Par ailleurs, un redéploiement de crédits est opéré au sein du pôle Culture pour compléter la subvention d'équipement à verser à l'EPCC Metz en Scènes (60 374,12 €). Il s'agit de travaux d'aménagement du bâtiment Arsenal.

Il est également procédé à des opérations d'ordre en dépense et en recette permettant de régulariser les avances faites à la SAREMM. Ces avances concernent les travaux réalisés dans le cadre de la création d'un restaurant scolaire à la Corchade et portent sur un montant de 793 366,00 €. Elles ne modifient pas l'équilibre budgétaire.

Au sein du **Budget annexe des Eaux**, le seul mouvement concerne un complément de crédit de 1 350,00 € destiné au paiement de taxe foncière.

Enfin dans le **Budget annexe du Camping**, le principal mouvement concerne l'augmentation de la Taxe de séjour encaissée par la camping et reversée au Budget principal pour 2.300,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	415.242,60	60.843,48
Mouvements positifs d'ordre	793.366,00	793.366,00
Mouvements négatifs réels	-1.130.282,94	-22.110,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-753.773,82
Totaux	78.325,66	78.325,66

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	951.897,60	208.507,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-39.616,78	-50.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-753.773,82	
Totaux	158.507,00	158.507,00

Totaux généraux **236.832,66** **236.832,66**

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-1.350,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-1.350,00
Totaux	-1.350,00	-1.350,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.350,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-1.350,00	
Totaux	0,00	0,00

Totaux généraux **-1.350,00** **-1.350,00**

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-85,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-85,00
Totaux	-85,00	-85,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	2.385,00	2.300,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-85,00	
Totaux	2.300,00	2.300,00
Totaux généraux	2.215,00	2.215,00

Interventions de : M. Jean-Michel ROSSION, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 9 : Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir

à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS.

Absents au moment du vote : 10 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-11-27-15 : Désignations diverses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 17 Avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Municipale Développement Durable, parmi lesquels Monsieur René DARBOIS en tant que membre titulaire, ainsi que sa présidente, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Suite à la démission de celle-ci de ses fonctions d'Adjointe au Maire, et à l'élection, en remplacement, de Monsieur M. René DARBOIS, Adjoint au Maire chargé de l'énergie, du développement durable et de l'environnement, il est proposé d'adapter la composition de la Commission Développement Durable en chargeant Monsieur René DARBOIS de la présider.

Par ailleurs, le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et précise les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de ces instances.

Plus précisément, la commune siège voit sa représentation modifiée au sein du conseil d'administration des collèges et lycées situés sur son ban communal :

- pour les collèges de plus de 600 élèves et les lycées, passage de trois à deux représentants, ou, lorsqu'existe un EPCI, à un représentant de la commune et un représentant de l'EPCI,
- pour les collèges de moins de 600 élèves : la représentation de la commune siège sera désormais d'un membre, l'EPCI pouvant quant à lui désigner un représentant assistant au CA à titre consultatif.

S'agissant de la Ville de Metz, commune membre d'une Communauté d'Agglomération, il résulte de ces dispositions qu'elle doit désormais désigner un seul représentant pour chacun des établissements concernés, au lieu des deux ou trois représentants, selon le cas, désignés à ce jour.

Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement dont la liste est jointe en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESIGNER :**
Au sein de la Commission Développement Durable :
 - M.....

Président

- M.....

Titulaire

- **DE PROCEDER** à la désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement dont la liste est jointe en annexe.

1) Désignation au sein de la Commission Développement Durable :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER M. RENE DARBOIS EN TANT QUE PRESIDENT DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE.

MISE AU VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémie ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prend pas part au vote : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS.

Absents au moment du vote : 9 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON.

2) Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement :

M. le Maire énonce les élus qu'il propose pour être désignés au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Présidente du groupe d'Union de la Droite et du Centre, propose les élus suivants pour siéger, en tant que membres suppléants, dans les établissements listés ci-dessous :

- Lycée Louis de Cormontaigne : Mme Martine NICOLAS.
- Collège Jules Lagneau : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.
- Collège Philippe de Vigneulles : M. Yves WENDLING.
- Lycée Georges de la Tour : M. Emmanuel LEBEAU.
- Lycée Louis Vincent : Mme Caroline AUDOUY.
- Collège Paul Valéry : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.
- Lycée Jean-Victor Poncelet : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.
- Lycée de la Communication : M. Yves WENDLING.

Mme Christine SINGER propose sa candidature au sein du Lycée Hôtelier Raymond Mondon.

Intervention de : M. Thierry GOURLOT.

MISE AU VOIX PAR M. LE MAIRE DES CANDIDATURES DES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT : Adoptées à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prend pas part au vote : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS.

Absents au moment du vote : 9 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-11-27-16 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Contrat de prêt d'équipement local

Date de la décision : 2 septembre 2014

N° acte : 7.1

4°

Contrat de prêt n° 13777

Date de la décision : 29 septembre 2014

N° acte : 7.1

5°

Contrat de prêt n° 13778

Date de la décision : 29 septembre 2014

N° acte : 7.1

6°

Réaménagement contrat de prêt n° 992

Date de la décision : 30 octobre 2014

N° acte : 7.1

Intervention de : /

POINT N° 17 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points 18 et 19 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 14-11-27-18 : Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux de réaménagement de la Place Mazelle et du Boulevard Maginot - protocole transactionnel "METZ AUTO RADIO".

DCM N° 14-11-27-19 : Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

L'ordre du jour de la séance du 27 novembre 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 00h00.

ANNEXE

- **ANNEXE 1 : Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.**
-

P.V dressé le 28 novembre 2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 2ème degrés

1 - COLLEGE JEAN ROSTAND

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Daniel PLANCHETTE	1 - Françoise FERRARO

2 - LYCEE FABERT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Béatrice AGAMENNONE	1 - Margaud ANTOINE-FABRY

3 - LYCEE LOUIS DE CORMONTAIGNE (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Daniel PLANCHETTE	1 - Martine NICOLAS

4 - COLLEGE ARSENAL

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Doan TRAN	1 - Françoise FERRARO

5 - COLLEGE TAISON

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Marie-Anne ISLER BEGUIN	1 - Hacène LEKADIR

6 - COLLEGE JULES LAGNEAU

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Isabelle KAUCIC	1 - Nathalie COLIN-OESTERLE

7 - COLLEGE PHILIPPE DE VIGNEULLES

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Patricia SALLUSTI	1 - Yves WENDLING

8 - LYCEE ROBERT SCHUMAN (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Hanifa GUERMITI	1 - Jérémy ALDRIN

9 - LYCEE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION RENE CASSIN (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Marie RIBLET	1 - Françoise FERRARO

10 - COLLEGE BARBOT

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Bernard HEULLUY	1 - Sébastien KOENIG

11 - COLLEGE GEORGES DE LA TOUR

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Bernard HEULLUY	1 - Pierre GANDAR

12 - LYCEE GEORGES DE LA TOUR (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Bernard HEULLUY	1 - Emmanuel LEBEAU

13 - COLLEGE RABELAIS

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Catherine MOREL	1 - Nadia SEGHIR

14 - COLLEGE PAUL VERLAINE

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Nathalie DE OLIVEIRA	1 - Bernard HEULLUY

15 - LYCEE LOUIS VINCENT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Bernard HEULLUY	1 - Caroline AUDOUY

16 - LYCEE ALAIN FOURNIER (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Agnès MIGNAUD	1 - Christine SINGER

17 - COLLEGE LES HAUTS DE BLEMONT

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Patrice NZIHOU	1 - Hanifa GUERMITI

18 - COLLEGE PAUL VALERY

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Danielle BORI	1 - Nathalie COLIN-OESTERLE

19 - LYCEE JEAN-VICTOR PONCELET (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Myriam SAGRAFENA	1 - Nathalie COLIN-OESTERLE

20 - LYCEE HOTELIER RAYMOND MONDON (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Christine AGUASCA	1 - Christine SINGER

21 - LYCEE DE LA COMMUNICATION (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Guy CAMBIANICA	1 - Yves WENDLING